



*1905 - 2005*  
*Un siècle de solidarité mutualiste*  
*Les Actes du centenaire*



Texte historique  
Gilles Platret

Postface  
Guy Piponnier







# **Un siècle de solidarité mutualiste en Saône-et-Loire**





Mise en page : Mutualité Française Saône-et-Loire  
Janvier 2006  
ISBN n°2-915941-06-8  
Dépôt légal : 20 38  
Imprimerie Bezin-Haller - 03 85 97 00 50 - Crissey





# **Un siècle de solidarité mutualiste en Saône-et-Loire**

**Texte historique**  
**Gilles PLATRET**

**Postface**  
**Guy PIPONNIER**

**Décembre 2005**







## PREFACE

Que signifie célébrer un centenaire ?

À la Mutualité française Saône-et-Loire, 2005 a été synonyme d'un siècle de solidarité mutualiste. Tout au long de l'année, cette thématique a été récurrente. Elle était présente dans chaque action de l'Union départementale et le centenaire a rythmé cette année symbolique. L'entreprise a commencé par créer une identité visuelle, propre à cette année marquante. À travers la présentation des vœux, elle a commencé de diffuser cette nouvelle image qu'il fallait installer sur l'année. Les salariés ont été très vite associés pour qu'ils soient les relais de cette année particulière. Le temps fort est arrivé comme une évidence au moment de l'assemblée générale, le 17 juin 2005. Pour donner du relief et de la vie à cet événement historique, la Mutualité française Saône-et-Loire s'est attaché les services d'un historien local. Une personne capable de reconstituer les temps forts du mouvement mutualiste dans le département, et soucieuse de rendre cette histoire vivante et très actuelle. À travers un récit émaillé de nombreuses anecdotes, Gilles Platret a présenté ce siècle de solidarité mutualiste, riche en rebondissements. Pour permettre au plus grand nombre de profiter de cette épopée mutualiste toujours très ancrée dans son temps, une exposition itinérante a été montée. Dévoilée le jour de la célébration du centenaire à Chalon, elle a pris place dans différents lieux mutualistes du département, jusqu'à la fin de l'année 2005. Arrivant au terme de cette année, il est apparu indispensable de laisser une trace de ces recherches. Ces actes en sont le fruit.

Il semblait également très important de valoriser ce travail d'explication des origines du Mouvement mutualiste en Saône-et-Loire. Cet ouvrage permet non seulement une meilleure connaissance des fondements de la structure, mais il explique aux nouvelles générations de militants combien les choses ont été difficiles à mettre en place. À travers le récit historique, il y a des hommes. Des hommes qui portaient haut leurs convictions et qui se sont battus pour les faire vivre. Une manière peut-être de rappeler la valeur des choses, et de montrer combien il est important de conserver ce qui a été acquis si durement !









# **Texte historique**

**Gilles PLATRET**





C'est une aventure humaine qui dure depuis des décennies. Une aventure qui s'attache à fédérer des forces pour pallier des faiblesses. Qui prend le mal pour faire le bien. Qui dit tout simplement : isolés nous sommes perdus, ensemble nous sommes vainqueurs.

Le mutualisme n'est pas qu'une création du XIX<sup>e</sup> siècle. Il évolue, perdure, se fortifie et, de ses transformations successives, il tire une formidable capacité d'adaptation à un univers toujours en mouvement. L'exemple du département de Saône-et-Loire l'illustre abondamment.

Créée en 1902-1903, reconnue en 1905, l'Union des Sociétés de Secours mutuels du département de Saône-et-Loire constitue le relais de l'ancien au nouveau monde : héritière de pratiques déjà bien ancrées dans les mentalités au moment où elle naît, l'Union fait face à tous les défis du XX<sup>e</sup> siècle : assurances sociales, sécurité sociale, développement des services à la personne. En ce sens, elle accompagne le mutualisme saône-et-loirien et permet que la modernité qu'il a constituée à ses débuts ne dégénère pas en archaïsme dans un contexte nouveau.

L'Union adopte ainsi constamment le visage de la contemporanéité, confortant cette certitude que c'est sur les épaules du mutualisme français qu'a sans cesse reposé la partie la plus fragile –mais la plus précieuse sans doute– de la devise de la République : la Fraternité.

## 1. Un département mutualiste

Le département de Saône-et-Loire a très tôt fait preuve d'un esprit mutualiste, souvent appuyé sur ce que certains ont pu considérer comme un apprentissage précoce de la modernité sociale et politique.

Généralement en phase, depuis l'Ancien Régime, avec les idées nouvelles, Saône-et-Loire ne devait pas se déjuger en matière de mutualisme.





## a. Le développement du mouvement au XIX<sup>e</sup> siècle

### Des origines rurales et urbaines

Sans même attendre le XIX<sup>e</sup> siècle, le mutualisme se manifeste dans certaines zones rurales. C'est par exemple le cas dans le vignoble de la Côte chalonnaise où, sous l'égide de son curé, la paroisse de Touches (aujourd'hui sur la commune de Mercurey) voit se constituer dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une société à visée clairement mutualiste.

Créée en 1670, la confrérie de Saint-Martin de Touches nourrissait tout à la fois des buts spirituels (aider ses membres vigneronniers à faire leur salut en imitant les vertus de saint Martin) et des objectifs humanitaires (travaux entrepris en commun et dont le produit devait être versé aux pauvres, remplacement des confrères malades pour les travaux de leurs vignes, visite

aux confrères alités, présence obligatoire à leur enterrement, etc.).<sup>1</sup>



*Société de Secours mutuel de Granges*

aux confrères alités, présence obligatoire à leur enterrement, etc.).<sup>1</sup> S'appuyant sur cet exemple comme sur d'autres, le mouvement mutualiste est tout à la fois rural et urbain. Il prend pour base les relations du travail, la connivence de la profession, le partage d'intérêts économiques. En ce sens, s'il trouve à s'exprimer pleinement dans le cadre d'une vie rurale souvent rude, il se justifie sans peine dans un contexte citadin structuré par un réseau commercial et artisanal dense et diversifié.

<sup>1</sup> Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, fonds Brintet, BRINETT (Louis-Charles), *L'Eglise de Touches et ses Pasteurs*, tapuscrit, pp. 28-30





## Les fondements du mutualisme

Le besoin de l'entraide est en effet partout présent. Si la solidarité s'exprime la plupart du temps d'une manière spontanée, on ressent également au XIX<sup>e</sup> siècle le besoin de l'organiser.

Le mutualisme se substitue en effet peu à peu au seul système de protection sociale qu'on a connu jusqu'alors : la charité et la famille. L'état de mendicité et la dépendance vis-à-vis de l'aumône, qui menacent un agriculteur ou un artisan privés, même temporairement, des moyens physiques d'assurer leur ouvrage, apportent avec elles un sentiment de honte que le mutualisme veut éviter.

Reste enfin les motivations professionnelles : soumis aux mêmes aléas, notamment économiques, les membres d'une même profession forment une manière de famille où ils connus et reconnus par leurs confrères. A ce titre, l'entraide s'impose sinon par l'évidence, du moins par l'exemple des corporations voisines.

## Un mouvement qui s'étend

Le mutualisme saône-et-loirien connaît un grand développement dans les années 1830-1860, à l'image de ce qui se passe dans le reste de la France. Si elles possèdent des racines essentiellement rurales –les sociétés sont très nombreuses dans le monde agricole et notamment viticole<sup>2</sup>–, le mouvement touche peu à peu tous les corps de métiers, les ouvriers des carrières et du bâtiment, les commerçants et les artisans, les fonctionnaires, *etc.*

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont ainsi plus de 500 sociétés de secours mutuels qui sont référencées. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, le mutualisme épouse toutes les tendances de son temps. Clérical ou anticlérical, paysan ou ouvrier, rural ou urbain, il est le véritable reflet de son époque.

Parmi les sociétés vigneronnes, on voit ainsi se constituer celles qui prient le Bon Dieu : Société des vigneronns de Mellecey dite de Saint-Nicolas

---

<sup>2</sup> PELLETIER (Anne), *Les Sociétés de Secours mutuel viticoles du Canton de Givry au XIXe siècle. Mémoire de maîtrise, 1997*





(1852), Société des vigneronns de Saint-Martin de Jambles (1869), Société La Saint-Vincent de Change (1870), Société des vigneronns d'Aluze sous le patronage de Saint-Vincent (1875), Société de Saint-Louis des vigneronns de Cheilly-les-Maranges (1877). Mais aussi celles qui ne le prient pas : Société des vigneronns de Buxy (1857), Société des vigneronns de Moroges, dite les Amis réunis (1857), Société La Vigneronne de Clessé (1882), Société la Fraternelle des vigneronns de Chamilly (1886).

Il faut naturellement compter aussi avec les sociétés paysannes : Confrérie de Saint-Isidore des laboureurs de Laives (1811), Société des laboureurs de Montret (1867), Société de Saint-Isidore de Bey (1877), Société des Laboureurs et Cultivateurs d'Allériot (1895).



*Bannière de la Société des vigneronns de Russilly*

Cela dit, toutes les corporations de métier sont concernés : Société des Quatre Couronnés de Mellecey (ouvriers des carrières, vers 1800), Société de l'Ascension de Givry (ouvriers du bâtiment, 1824), Société de bienfaisance mutuelle des maîtres menuisiers de la ville de Chalon et faubourgs (1847), Société de prévoyance et de secours mutuels pour tous les corps d'état réunis de Charrecey et des communes voisines (1849), Société des anciens artilleurs de la ville de Chalon (1853), Caisse de secours des cantonniers de Mâcon (1855), Société des Sauveteurs médaillés de Chalon (1856), Société de Sainte-Barbe entre les ouvriers des houillères de Montchanin (1858), Société amicale et de secours mutuels des employés et ouvriers des tuileries bourguignonnes de Chagny (1859), Société des médecins du département de Saône-et-Loire (1861), Société des instituteurs et institutrices de Saône-et-Loire (1862), Société des chapeliers-fouleurs de Tournus (1862), Société des compagnons de tous les devoirs réunis de Chalon (1866), Société des employés et ouvriers de la compagnie des mines de Blanzky (1869), Association mutuelle de prévoyance des employés de la





compagnie de chemin de fer P.L.M. au dépôt de Chagny (1883), Société des Fonderies de cuivre réunies de Mâcon (1884), Société des anciens militaires (1887), Union commerciale autunoise (1887), Société Egalité des mineurs d'Epinac-les-Mines (1897), etc.

Les pompiers ne sont pas à la traîne : Société des sapeurs-pompiers de Chalon (1854), Société des sapeurs-pompiers de Bey (1856), Société des sapeurs-pompiers de Cluny (1858), Société des sapeurs-pompiers d'Autun (1859), etc.

Et, pour dire vrai, le mutualisme est partout : Société des Italiens du Creusot (1883), *etc.*<sup>3</sup>

### **Le mutualisme en action**

Les sociétés de secours mutuel offre une palette de prestations qui ont pour but de couvrir un risque professionnel. Les secours envisagés pour les adhérents se traduisent en travail (notamment des corvées) et en argent (des indemnités), mais aussi en soins médicaux en cas de besoin, à cette remarque près que le malade doit avoir fait preuve pendant sa vie, pour bénéficier des secours, de modération et de prévoyance, valeurs de base de la mutualité.

D'autres obligations pèsent sur les sociétaires : ces derniers doivent souvent visiter leurs co-sociétaires malades, la société doit également financer l'enterrement de ses membres décédés, les sociétaires doivent encore assister aux obsèques de leurs collègues sous peine d'amende, ils doivent aussi participer une fois l'an à la messe célébrée en l'honneur de leur saint patron (quand les sociétés ont fait choix d'un patronage religieux).

Parfois certaines sociétés envisagent la création de fonds de retraite, une politique qui sera de plus en plus encouragée par l'Etat.

---

<sup>3</sup> Archives départementales de Saône-et-Loire (ADSL), inventaire de la série 4X (sociétés de secours mutuels). Les dates sont celles données par l'inventaire, ce qui ne correspond pas forcément toujours à l'année de création.





## **b. la méfiance des autorités**

La création des sociétés de secours mutuels pose un sérieux problème aux autorités. D'origine spontanée et placées sous le régime initial d'une parfaite liberté de constitution, les sociétés fraternelles peuvent vite échapper au contrôle de la puissance publique, être « travaillées » de l'intérieur par des éléments réputés perturbateurs et devenir le bras armé de l'insurrection. Pour dire vrai, l'expérience montre que le soupçon n'est pas infondé, en Saône-et-Loire notamment.

### **La loi de 1834**

Avant 1834, le Code pénal (article 291) soumet à l'autorisation du gouvernement les associations de plus de vingt membres. Mais, dans le contexte politique très agité des débuts de la Monarchie de Juillet, la loi du 10 avril 1834 interdit les sociétés de plus de dix membres et renforce sur elles le contrôle des préfets qui peuvent s'opposer à leur formation. Certes, la loi vise des sociétés politiques (en particulier la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, si puissante en Chalonais et qui concourra à l'émeute qui fera suite au vote de la loi de 1834), mais les sociétés mutualistes subissent elle aussi le contrecoup de ce durcissement législatif.

### **La liberté absolue de 1848, très vite restreinte...**

Logiquement, la Révolution de 1848 devait revenir sur ces dispositions restrictives. Le décret du 28 juillet 1848 proclame ainsi la liberté illimitée du droit d'association.

Cela dit, dans un contexte politique et social houleux (Saône-et-Loire est alors un département « rouge »), l'encadrement des sociétés de secours mutuel redevient un impératif gouvernemental. Il est officialisé par le décret du 26 mars 1852.

### **Le décret du 26 mars 1852 et les sociétés autorisées**

Le grand texte qui fixe le nouveau régime mutualiste est le décret du 26 mars 1852, étape fondamentale dans l'histoire de la mutualité qui crée



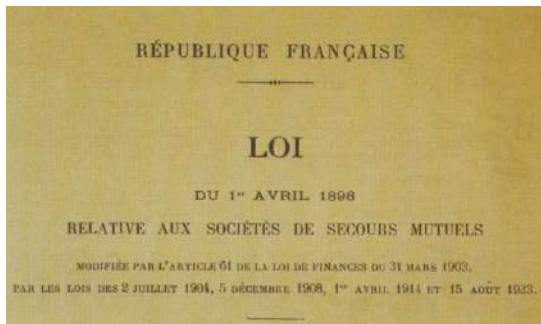


les « *sociétés de secours mutuel approuvées* », accordant des avantages aux sociétés qui feraient approuver leurs statuts par le préfet.

En contrepartie, les sociétés ont des obligations : leur président doit être nommé par le chef de l'Etat et elles doivent admettre des membres honoraires, ce qui est un moyen pour les notables de les contrôler plus facilement.

Les sociétés dites « libres », c'est à dire non approuvées, n'ont pas de personnalité civile et n'ont pas le droit de recevoir des dons.

## La Charte de la Mutualité du 1<sup>er</sup> avril 1898



La III<sup>e</sup> République rétablit un équilibre favorable au mutualisme, qui n'a cessé de progresser depuis les années 1830-1840. La loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, dénommée la « Charte de la Mutualité » libère les sociétés de secours mutuels du contrôle des autorités. Les mutualistes

peuvent désormais s'organiser sans autorisation administrative et déterminer librement leur champ de compétence. Les sociétés peuvent aussi constituer des unions pouvant elles-mêmes créer des caisses autonomes. La route de la fédération mutualiste est ouverte.

## 2. La naissance difficile de l'Union

Sans attendre la Charte de la Mutualité de 1898, le département de Saône-et-Loire est le théâtre d'une tentative, certes brève, de fondation d'une union mutualiste.







## **a. Un premier essai infructueux**

### **La situation du mutualisme en 1895**

A cette époque, il est peu de communes sans société de secours mutuels. Au total, les mutualistes se posent donc au nombre de dizaines de milliers de sociétaires en Saône-et-Loire.

### **Une première fédération**

L'année 1895 voit ainsi un premier essai de fédération des sociétés saône-et-loiriennes. Un congrès mutualiste a lieu, une Union est établie, des statuts sont votés et des fonds versées par les sociétés adhérentes. Des congrès sont même organisés à Montceau-les-Mines, à Paray-le-Monial et Mâcon. Dans cette dernière ville, en novembre 1896, les délégués des sociétés ayant adhéré à l'Union doivent ainsi se réunir.<sup>4</sup> Mais, visiblement, le fonctionnement de l'institution nouvelle est mal assuré, le bureau tarde à rendre des comptes, on va jusqu'à demander la démission d'un président qu'on accuse de ne pas s'occuper suffisamment de son affaire. Cette première Union ne semble avoir aucune ampleur par la suite. Sa vie est courte et son rôle fédérateur des plus limités.<sup>5</sup>

## **b. La relance du projet en 1902**

### **Le contexte de la relance**

La Charte de la Mutualité de 1898 ayant donné liberté aux sociétés de fonder des unions pour conduire des opérations que, seules, elles ne peuvent assurer (assurance-vie, créations d'établissements sanitaires et sociaux) et pour constituer des caisses autonomes, a apporté un gage véritable de sécurité pour les sociétés-membres.

---

4 - Archives de la Mutualité française Saône-et-Loire (AMFSL) copie du procès-verbal de la réunion de la Société de Secours mutuels de Charnay-lès-Mâcon du 18 septembre 1896

5 - Progrès de Saône-et-Loire du 15 juin 1902





L'idée d'une Union nationale est elle aussi dans l'air et aboutit en novembre 1902 avec la constitution de la Fédération nationale de la Mutualité française.

## Le rôle central de Pierre Mauchamp



*Pierre Mauchamp*

Dans la création de l'Union des Sociétés mutuelles de Saône-et-Loire, un homme apparaît comme central : Pierre Mauchamp. Né en 1839, il est un membre influent du Conseil général où il a été élu pour la première fois en 1886 comme représentant du canton de Chalon-sur-Saône nord. Son investissement dans la vie publique et associative est fondamental ; Pierre Mauchamp sera, entre autres, membre du conseil départemental de l'enseignement primaire, du conseil d'administration de l'École normale d'institutrices et de la commission de surveillance de la prison

de Chalon. Il présidera la délégation cantonale de Chalon-nord, ainsi que la Société des Amis de l'Instruction, la Société de Patronage des Condamnés libérés du département et la Société des Sauveteurs décorés de Saône-et-Loire.<sup>6</sup>

Pierre Mauchamp assumera également les fonctions de maire de Chalon-sur-Saône de 1899 à 1904. C'est à ce titre qu'il accueille dans sa ville la grande réunion mutualiste de 1902. Il sera président d'honneur de l'Union naissante avant de la présider dès 1905

## Le congrès du dimanche 15 juin 1902

Le congrès mutualiste du 15 juin 1902 fut un de ces événements comme la III<sup>e</sup> République en avait le secret. Cent dix-sept sociétés sont à Chalon-

---

<sup>6</sup> - Saône-et-Loire, Dictionnaire et Album. Paris, 1897





sur-Saône ce jour-là, représentées par deux cent quarante délégués. Au total, quelque 16.824 mutualistes de Saône-et-Loire sont donc symboliquement rassemblés.

La ville de Chalon-sur-Saône, avec soixante-dix-huit sociétés représentées, assurent une nette prédominance dans l'assistance, mais on dénombre aussi dix sociétés de l'Autunois, quatre du Charollais, six du Louhanais et dix-neuf du Mâconnais

La journée est parfaitement orchestrée. Elle débute par un défilé en ville au son de l'Harmonie de Chalon-sur-Saône, bannières des sociétés en tête. Dans la salle des adjudications de l'hôtel de ville, la réunion peut ensuite commencer. Le maire Mauchamp, par ailleurs président du comité d'organisation du congrès, ouvre la séance en présence de Barberet, chef des institutions de prévoyance au ministère de l'Intérieur, qu'on surnomme « *le père de la Mutualité* », et de nombreuses autres personnalités.

La volonté commune de se fédérer donne naissance à l'Union des Sociétés de Secours mutuels du département de Saône-et-Loire. Chalon-sur-saône est choisi comme siège social, les délégués mâconnais eux-mêmes reconnaissant que « *Chalon étant le point central du département, cette ville est tout indiquée pour réunir le comité central.* »

Dans la grande tradition républicains, s'ensuit un immense banquet de trois cents convives dans la salle chalonnaise du Colisée. Le menu est consistant :

*Hors d'œuvre*  
*Bouchées à la Reine*  
*Brochet sauce Tartare*  
*Pièce de bœuf jardinière*  
*Haricots panachés*  
*Poulets rôtis*  
*Desserts*  
*Bons vins. Champagne. Café*

Une fois les agapes passées, Barberet donne une conférence au théâtre municipal sur un ton volontiers offensif. Il expose ses idées sur la mortalité





de l'enfance et l'influence heureuse de la mutualité sur cette mortalité. Vient ensuite une défense et illustration de la mutualité scolaire. Barberet en profite pour dénoncer les bureaux de bienfaisance, accusés « *d'engloutir des sommes énormes* » et de servir la plupart du temps « *à nourrir des fainéants et des vagabonds, alors qu'ils ne viennent point en aide aux pauvres honteux, aux pères de famille chargés d'enfants, etc.* » L'orateur semble tellement convaincant qu'à son écoute un auditeur, dévoué mutualiste chalonnais, très fortement secoué par l'émotion, prend un malaise !

Barberet poursuit en évoquant longuement le fonctionnement des sociétés de secours mutuels et signale à celles-ci une quantité d'économies notables à réaliser. Le conférencier revient sur la loi relative aux accidents du travail et termine sous les applaudissements de la salle en comparant la mutualité à « *une barrière infranchissable, un roc inébranlable tenant en échec les partisans des régimes déchus et les révolutionnaires de tous ordres.* »

Et c'est par un bal populaire, certes un peu contrarié par le mauvais temps, que s'achève cette journée historique pour le mutualisme saône-et-loirien.<sup>7</sup>

### **La constitution du 22 mars 1903**

L'affaire, cette fois-ci, ne s'arrête pas en si bon chemin. Dans le courant de janvier 1903, les projets de statuts de l'Union sont envoyés à toutes les sociétés du département. Le 22 mars 1903, soixante-quinze sociétés (représentées par plus de cent cinquante délégués) se réunissent de nouveau à l'hôtel de ville de Chalon-sur-Saône. Si les sociétés présentes neuf mois plus tôt n'ont pas toutes suivi le mouvement, celles qui se sont montrées volontaires fondent officiellement l'Union des Sociétés de Secours mutuels du département de Saône-et-Loire.

Les statuts, élaborés par une commission spéciale qui a largement tenu compte des modifications proposées par les sociétés adhérentes, sont approuvés. Les ressources de l'Union proviennent à la fois du droit d'entrée

---

7 - *Le Progrès de Saône-et-Loire des 15 et 17 juin 1902*





acquitté par chaque société membre (2 francs) et de la cotisation versée annuellement par chacune d'elles (correspondant à 1% des cotisations de leurs membres actifs, les mutualités scolaires devant payer une cotisation de seulement 3 centimes par membre). L'idée est donc bien d'associer le plus grand nombre de sociétés, quelle que soit leur importance.

Pierre Mauchamp est nommé président d'honneur et Devaux, tapissier chalonnais, président de « la Bourguignonne » et des Corps d'Etat réunis de Chalon, est élu président de la nouvelle Union.

Le premier conseil d'administration se veut représentatif de l'ensemble du mutualisme départemental :

*Président d'honneur : Mauchamp, maire de Chalon-sur-Saône*

*Président : Devaux, tapissier chalonnais, président de « la Bourguignonne » et des Corps d'Etat réunis de Chalon*

*Vice-présidents :*

*Loye, , juge au tribunal de Chalon, président de la Société scolaire de Secours mutuels de Chalon*

*Schmidt, directeur des chantiers du Petit Creusot, président de la société de l'usine de Chalon*

*Jean, inspecteur primaire, vice-président de la Société scolaire de Secours mutuels de Chalon*

*Guillaumont, contre-maître, président de la Société des Charpentiers en bateaux de Chalon*

*Flattot-Goux, conseil d'arrondissement, président de la Société de Saint-Marcel-lès-Chalon*

*Thomas, président de la Société scolaire de Marcigny*

*Tremeau, trésorier de l'Union fraternelle autunoise*

*Protat, conseiller général, président de la Société de Montbellet*

*Pageault, président de la Société des Sapeurs-Pompiers de Louhans*

*Secrétaire-général : Brelière, instituteur, secrétaire de la Société scolaire de Secours mutuels de Chalon et de la Solidarité universitaire*





*Secrétaire général adjoint : Leconte, contre-maître, comptable de la Bourguignonne de Chalon*

*Secrétaire-archiviste : Périgault, comptable, président de la Société de l'imprimerie Bertrand de Chalon*

*Trésorier : Gueugnon, directeur de l'école de l'Est de Chalon, trésorier de la Société scolaire de Secours mutuels de Chalon, président de la Solidarité universitaire*

*Trésorier-adj<sup>t</sup> : Duret, coutelier, vice-président des Corps d'Etats réunis de Chalon*

*Commission de surveillance :*

*Billot, secrétaire de la Bourguignonne de Chalon*

*Dupasquier, ordonnateur de la Société du Petit-Creusot de Chalon*

*Berthoux, président de l'Union des Travailleurs de Mâcon*

*Saunier, président de la Société de Navilly*

*Siredey*

*Augeard, délégué de la Saint-Eloi de Fontaines*

*Autres membres :*

*Ville de Chalon :*

*Caillet, cordonnier, vice-président de la Société des Cordonniers de Chalon*

*Rigottier, photographe aux chantiers du Petit-Creusot, secrétaire de la Société des Cordonniers de Chalon*

*Chevalier, comptable, trésorier de la Société du Petit-Creusot de Chalon*

*Lavaux, tonnelier, secrétaire de la Société des Tonneliers de Chalon*

*Mehl, épicier, vice-président de la Bourguignonne de Chalon*

*Belon, verrier, président de la Société des Verriers de Chalon*

*Moreau, sabotier, président de la Société des Sabotiers de Chalon*

*Comparet, tailleur d'habits, président de la Société des Tailleurs de Chalon*

*Martinet, employé de bureau, secrétaire de la Société du Petit-Creusot de Chalon*

*Arrondissement de Chalon :*

*Muller, secrétaire-trésorier de la Société des Employés du P.-L.-M. de Chagny*





*Martinat, président de la Fraternelle de Montceau-les-Mines*  
*Arrondissement d'Autun :*  
*Higonnet, président de la Fraternelle de Mazenay*  
*Bufnoir, président de la Société des anciens Militaires d'Autun*  
*Arrondissement de Charolles :*  
*Thevenoux, président de la Fraternité ouvrière de Digoin*  
*Hermitte, président de la Société de Pressy-sous-Dondin*  
*Arrondissement de Louhans*  
*Guillemaut, sénateur, président de la Société de Secours mutuels*  
*de Louhans*  
*Derrepas, maire, vice-président de la Société de Louhans*  
*Arrondissement de Mâcon*  
*Juillard, président de la Société de Pierreclos*  
*Guérin, président de la Société de Cortevaix.*<sup>8</sup>

## **L'autorisation du 21 décembre 1905**

Les statuts de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire sont officiellement approuvés par arrêté ministériel du 21 décembre 1905 et l'Union prend ce jour le n°504 dans l'ordre des sociétés saône-et-loiriennes.<sup>9</sup>

### **3. Pratique du mutualisme avant la Grande Guerre**

#### **a. L'esprit d'initiative des sociétés**

#### **Le renforcement du mutualisme**

Le mutualisme continue de prendre de l'importance en Saône-et-Loire, comme c'est le cas dans le reste du pays. Au moment où l'on jette les bases de la création de l'Union départementale, les sociétés de Saône-et-Loire compte plus de 42.000 membres actifs et honoraires et leurs capitaux disponibles en caisse dépassent le million de francs.<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> - *Le Progrès de Saône-et-Loire* du 22 mars 1903

<sup>9</sup> - *Préfecture de Saône-et-Loire, Recueil des Actes administratifs, année 1906, Mâcon, p. 80*

<sup>10</sup> - *SIRAUD (S.), Annuaire du Département de Saône-et-Loire pour 1903. Mâcon, 1903, p. 461*





D'une manière générale, on peut vraiment parler de France mutualiste : ainsi, à la même époque, en 1904, le grand banquet mutualiste rassemble à Paris environ trente mille convives. Ce sont au total 3,75 millions de mutualistes que compte la France.

## Les réalisations mutualistes



Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les œuvres commencent à fleurir. C'est le cas avec la « Centrale de Monchanin-les-Mines », société de secours mutuels qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fonde une boulangerie coopérative.<sup>11</sup>

A Chalon-sur-Saône, en 1904, c'est la création de la « Société féminine de Secours mutuels de Chalon Union et Prévoyance », qui groupe deux cents dames à sa naissance et six cents deux années plus tard.<sup>12</sup> Et comme la politique n'est pas absente du mutualisme, à cette création d'origine laïque répond quelques mois plus tard la naissance de « la Concorde », société mutuelle féminine chalonnaise, mais d'inspiration catholique celle-ci !<sup>13</sup>

Cette émulation a du bon puisqu'Union et Concorde ne tarde pas à lancer l'œuvre de « la Goutte de Lait », destinée à protéger les nouveaux-nés en donnant des conseils aux nouvelles mamans afin favoriser l'allaitement maternel, en organisant des consultations pour nourrissons et en fournissant si nécessaire du lait stérilisé.<sup>14</sup>

11 - ADSL, 4X, inventaire des archives des sociétés de secours mutuels de Saône-et-Loire

12 - JACQUET (R.), *Chronique de la Vie de la Cité et des Habitants de Chalon-sur-Saône. Tome II*, p. 166 et tome III, p. 1

13 - *Le Courrier de Saône-et-Loire* du 11 juillet 1904

14 - JACQUET (R.), *op. cit.*, tome III, p. 5





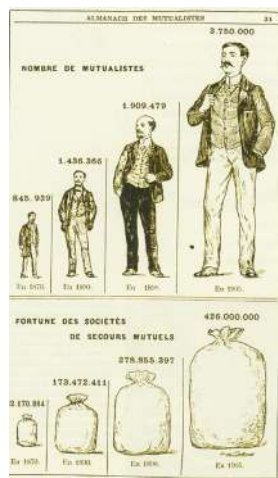


Décidément en pointe dans le mouvement mutualiste départemental, l'élément féminin est encore à l'origine de la constitution, en avril 1904, de la Société de secours mutuels des Femmes du Canton de Cluny.<sup>15</sup>

## b. Les débuts actifs de Union départementale

### Une ambition fédérative

Parallèlement à l'ensemble de ces développements, le rôle de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire est loin d'être négligeable. L'union fournit en effet aux sociétés membres des renseignements administratifs, elle les oriente dans leurs problèmes contentieux, peut être amenée à arbitrer entre deux sociétés en litige. Elle représente encore ses adhérents auprès des pouvoirs publics, leur apporte aide et protection, publie un bulletin compilant les lois, décrets et autres documents intéressant les sociétés de secours mutuels et constitue enfin « *un lien fraternel entre tous les mutualistes* ». <sup>16</sup>



### Le développement des actions de l'Union

L'Union montre également tout son intérêt par le biais de sa caisse de réassurance. En effet, le 26 juillet 1904, les sociétés membres de l'Union décide de fonder une société de secours mutuels dite « Caisse de Réassurance mutuelle de Saône-et-Loire », dont le siège social est également à l'hôtel de ville de Chalon-sur-Saône et dont le but est de « *payer temporairement une indemnité journalière à ceux de ses membres participants malades, dont la même maladie dure plus de six mois consécutifs.* »<sup>17</sup> En 1910-1911, la

15 - ADSL, 4X, inventaire des archives des sociétés de secours mutuels de Saône-et-Loire

16 - Annuaire du Département de Saône-et-Loire pour 1905, Mâcon, 1905, p. 442

17 - Statuts de la Caisse de Réassurance mutuelle du Département de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône, 1923, pp. 3-4





Caisse compte vingt-deux mutuelles, représentant neuf cents mutualistes.<sup>18</sup>

En août 1911, l'Union lance également le principe d'une assurance-vie, complétant ainsi son action en faveur des membres de ses sociétés adhérentes. Chaque société de secours mutuels peut ainsi former un groupe de membres désirant assurer une somme ne dépassant pas les 3000 francs prévus par la loi ; le but est d'assurer au décès les membres participants et de les faire bénéficier d'une assurance mixte. Les membres participants doivent un droit d'entrée d'un franc et une cotisation annuelle fixée proportionnellement à leur âge

et par prime de 500 F. La prime souscrite (de 500 à 3000 F.) est payable au décès de tout membre qui a régulièrement acquitté ses cotisations.<sup>19</sup>

## Le gonflement des effectifs

L'action de l'Union est visiblement appréciée. C'est en tout cas la conclusion qui peut être tirée de l'évolution du nombre des sociétés de secours mutuelles qui la composent : l'Union a été fondée en 1903 par

18 - ADSL, 4X 26, procès-verbal de désignation des trois membres de la Caisse de Réassurance mutuelle du Département de Saône-et-Loire au Comité départemental des Habitats à bon Marché, 26 mars 1911 ; JACQUET (R.), *op. cit.*, tome III, p. 28

19 - *Le Progrès de Saône-et-Loire* du 21 août 1911





soixante-quinze sociétés. Ces dernières sont quatre-vingt-quatorze en 1907, cent trois en 1909 (ce qui représente 9520 membres) et cent vingt en 1912 (10000 membres).<sup>20</sup>

#### 4. A la recherche d'une définition moderne du mutualisme départemental

##### a. La question des assurances sociales

#### Reconstitution de l'Union après la Grande Guerre

Pendant le temps que dure la Première Guerre mondiale, la plus grande partie des sociétaires est mobilisée. L'Union départementale vit entre parenthèses, même si, en son sein, les sociétés féminines restent actives, à l'image d'Union et Prévoyance, qui poursuit son œuvre de La Goutte de Lait.<sup>21</sup>



Le mutualisme saône-et-loirien n'est pas complètement éteint durant cette période. Le 30 mai 1915, par exemple, à l'occasion de la Journée française du Secours national, quarante-trois sociétés de secours mutuels répondent à la sollicitation patriotique en organisant des collectes d'argent qui rapportent près de 11.000 francs.<sup>22</sup>

De la même manière, en novembre 1918, Pierre Mauchamp, président de l'Union départementale, par ailleurs vice-président du Conseil général de Saône-et-Loire, personnage qui n'est certes pas resté inactif pendant la durée

20 - ADSL, 4X 26, *comptes-rendus des opérations effectuées par l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire ; Annales du département de Saône-et-Loire pour les années 1907, 1909 et 1912*

21 - *Le Progrès de Saône-et-Loire* du 2 mai 1917

22 - JACQUET (R.), *op. cit.*, tome III, p. 83





du conflit<sup>23</sup>, lance à toutes les sociétés du département un appel en faveur de l'emprunt national, en leur précisant tout l'intérêt de leur participation.<sup>24</sup>

Tout de suite après la guerre et la démobilisation des soldats, l'Union départementale est donc prête à reprendre du service. A la fin du mois d'octobre 1920 ; cinquante et une sociétés se regroupent sous sa bannière. C'est encore peu dans un département qui compte toujours cinq cents sociétés. Des critiques sont émises : l'Union n'apporterait pas aux mutualistes de profit matériel immédiat, sauf par le biais de sa caisse de réassurance. Pourtant, le nombre de sociétés membres va croître peu à peu. En 1924, l'Union fédère ainsi soixante-quatorze d'entre elles.<sup>25</sup>

### **La loi sur les assurances sociales**

La Première Guerre mondiale a conduit à un changement profond de la situation française : pendant les hostilités, pour les besoins de la défense du pays, la puissance publique est devenue de plus en plus interventionniste. Au sortir de l'épreuve, le besoin d'une prise en charge sociale se fait plus que jamais sentir. Le nombre des mutilés, des veuves, des orphelins souligne la nécessité d'agir, d'autant que le retour de l'Alsace-Moselle donne au reste de la France l'illustration de ce qu'est un système d'assurances sociales protecteur.

### **La nouvelle fédération des sociétés de secours mutuels**

L'interventionnisme étatique pose toutefois question. Le risque qu'encourt le mouvement mutualiste, d'origine privée, est bien d'être marginalisé. Logiquement, la mutualité vit d'abord mal l'obligation assurantielle qui pèse sur certains salariés et qui se substitue au sacro-saint principe du volontariat, l'un des fondements du mutualisme.

---

*23 -Mauchamp s'est notamment impliqué très fortement dans la création du sanatorium de La Guiche à partir de la fin de l'année 1916 (Le Progrès de Saône-et-Loire du 10 décembre 1916)*

*24 -JACQUET (R.), op. cit., tome III, p.11025 - Le Progrès de Saône-et-Loire du 21 mai 1924*

*25 - le Progrès de Saône-et-Loire du 21 mai 1924*





Finalement, la mutualité est directement associée au projet. Dès lors que le projet des assurances sociales doit entrer en vigueur en 1930, l'Union de Saône-et-Loire entend assumer son nouveau statut. Les assurances sociales élargissent la protection sociale, couvrant les risques traditionnels jusqu'alors pris en charge par les sociétés : maladie, décès, maternité, et ouvrant d'autres champs : invalidité prématurée, vieillesse et chômage.

En Saône-et-Loire, l'Union départementale prend son rôle très au sérieux, préparant de longue date l'entrée en vigueur des textes nouveaux sur les assurances sociales. C'est ainsi que la création de sections d'arrondissement est décidée en 1926, ce qui permet de fédérer un nombre très large de sociétés en vue de l'application de la loi. Le Mâconnais montre l'exemple sous l'impulsion de l'actif M. Pommier, le « vagabond mutualiste » comme il se surnomme lui-même, futur président de l'Union départementale et formidable propagandiste des assurances sociales. Au congrès de l'Union départementale, à Bourbon-Lancy, en juin 1928, Pommier lance ainsi aux représentants présents : *« la loi des assurances sociales qui va être votée aura une répercussion considérable sur la vie humaine de nos groupements ; ne vous endormez pas dans une sécurité trompeuse qui vous serait fatale ; préparez-vous, il est temps. (...) Il faut que vous disiez nettement si vous voulez vous engager à prendre les mesures qui s'imposent, sinon il faudra vous résigner à disparaître en tant que sociétés. »*<sup>26</sup>

Pommier va même plus loin en décembre 1928 en lançant un nouvel appel aux sociétés adhérentes à l'Union, leur demandant de faire un effort pour engager les sociétés sœurs à les rejoindre, conseillant également aux sociétés exclusivement masculines d'élargir leur recrutement dans le sens familial et d'admettre les femmes et les enfants pour permettre à la mutualité de s'adapter complètement aux assurances sociales.<sup>27</sup>

Le but est bien de réunir à l'Union toutes les sociétés de secours mutuels du département. En mars 1929, elles sont près de trois cents à avoir adhéré.

---

26 - *Le Progrès de Saône-et-Loire* du 19 juin 1928

27 - *Le Progrès de Saône-et-Loire* du 25 décembre 1928 - ADSL, 49J 13, *procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union* du 20 décembre 1942





La mise en place et la gestion des caisses mutualistes d'assurances sociales occupe tout l'Entre-deux-Guerres pour l'Union, qui exerce alors un rôle de premier ordre.

## **b. Les difficultés de la Deuxième Guerre mondiale**

L'occupation du territoire national pose un souci fondamental à la Mutualité en général et en Saône-et-Loire en particulier. Pour ce département, la mise en place de la ligne de démarcation porte atteinte à l'unité de l'action mutualiste.

### **Un fonctionnement malaisé entre les deux zones**

En elle-même, l'Union connaît des difficultés de réunion dues au découpage en deux du territoire départemental.

Qui plus est, située en zone nord, la section de Chalon-sur-Saône de la Caisse mutualiste départementale d'Assurances sociales doit être rattachée en 1942 à la Caisse départementale de Côte-d'Or, ce qui ne va pas sans entraîner de nombreux problèmes d'organisation. Une première tentative de rattachement, lancée par l'Union en juin 1942, se heurte ainsi à de fortes réticences de la part de la caisse départementale de Côte-d'Or, en raison semble-t-il des craintes que cette évolution (envisagée pour le seul temps de guerre) ne cause des difficultés avec Mâcon. L'affaire sera pourtant réglée à la fin de l'année.<sup>28</sup>

### **L'application de la Charte du Travail**

L'Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire participe, comme l'y engage la Fédération nationale, à la mise en place de la Charte du Travail promulguée par le gouvernement de Vichy en octobre 1941. Les

---

*28 - ADSL, 49J13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942.*





sociétés mutualistes les plus importantes sont ainsi incitées à mettre en œuvre des mesures d'entraide sociale, tout en continuant à participer au dépistage des fléaux sanitaires, comme la tuberculose et le cancer.<sup>29</sup>

Parallèlement, l'Union poursuit des actions de solidarité, notamment en direction des plus jeunes, œuvrant à l'organisation de colonies de vacances. C'est ainsi par exemple, que durant l'année 1942, la Mutualité de Saône-et-Loire participe à l'envoi de près de cinq cents enfants dans diverses colonies.<sup>30</sup>

### c. Le défi de la Sécurité sociale

#### Un difficile après-guerre

La participation de la Fédération nationale de la Mutualité française, à compter de février 1942, à la Charte du Travail de Vichy lui est naturellement reprochée à la Libération. L'engagement de la Fédération, qui rompait avec sa tradition de neutralité, a attiré sur la Mutualité française une méfiance qui ouvre pour elle un après-guerre difficile.



Pour autant, les besoins en terme de solidarité et de prise en charge sociale sont toujours bien réels et même croissants, notamment dans le département de Saône-et-Loire qui, parce qu'il a été un vaste théâtre d'opérations pendant la guerre et singulièrement à la Libération, possède des besoins spécifiques.

---

29 - ADSL, 49J 13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942

30 - ADSL, 49J 13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942

31 - AMFSL, registre des délibérations, procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 9 juin 1956





## La Mutualité marginalisée

Le risque de marginalisation du mouvement mutualiste, qui s'était déjà exprimé lors de la mise en place des assurances sociales, est plus que jamais réel dans le cadre de l'institution de la Sécurité sociale.

Malgré une référence explicite au modèle mutualiste dans l'ordonnance d'octobre 1945, qui fonde la Sécurité sociale, les organisations syndicales sont jugées plus représentatives et moins paternalistes que les organes mutualistes traditionnels.

Et si le champ d'action mutualiste est étendu en matière de prévoyance volontaire, la Mutualité vit mal d'être retirée du régime de l'assurance maladie obligatoire.

Cette situation nouvelle ne signifie pas pour autant inaction. On peut en juger aisément en considérant que, dans les années 1950, l'Union a tout de même sous sa responsabilité une caisse de réassurance longue maladie, une caisse dentaire, une caisse de maladies coûteuses, une caisse d'indemnités journalières ainsi qu'une caisse décès.

Qui plus est, devant la masse de travail à fournir, Benoît Nectoux, secrétaire général de l'Union, devient en avril 1956 son premier directeur général.

La Mutualité saône-et-loirienne profite de cette période pour se réorganiser. En mai 1958, lors du congrès de Saint-Gengoux-de-Scissé, un référendum interne décide du regroupement des services à Chalon-sur-Saône (certains étaient alors à Montceau-les-Mines). Et, quelques années plus tard, en mars 1962, on inaugure ainsi rue Philibert-Guide la Maison de la Mutualité de Saône-et-Loire.

## La recherche d'une « œuvre »

Incontestablement, l'Union veut peser sur le domaine sanitaire et social. En juin 1956, Romain Laville, président de la Fédération mutualiste de la Seine et représentant de la Fédération nationale, déclare ainsi à l'Union : *« par les conversations que j'ai eues avec certains dirigeants de l'Union de Saône-et-Loire, je sais que ce département est quelque peu en retard sur*







*certains autres, mais l'espoir demeure de voir chez vous également de belles créations mutualistes. »*<sup>31</sup>

Dès lors, la création d'une « œuvre » devient l'obsession de l'Union départementale. La réflexion est multiple et l'on envisage tour à tour un centre de rhumatologie, une clinique chirurgicale, des cabinets dentaires, une maison de repos et de convalescence, *etc.*

A cette même époque, plusieurs administrations (préfecture, direction départementale de la Population, inspection divisionnaire des lois sociales) émettent le souhait que l'Union oriente son action vers l'enfance inadaptée et proposent d'apporter leur concours. Le nombre d'enfants inadaptés est en effet trop important par rapport aux établissements qui peuvent alors les accueillir.

L'idée de créer un institut médico-professionnel, évoquée pour la première fois au printemps 1963, fait son chemin au profit d'enfants provenant d'instituts pédagogiques et de classes de perfectionnement. Dès le départ, il s'avère que des bâtiments seraient disponibles sur la commune de Buxy, à 10 km de Chalon-sur-Saône, au cœur d'une propriété de 3 ha appartenant au conseil général et auparavant occupée par la gendarmerie locale.<sup>32</sup>

Dans le contexte très difficile des années 1970 et 1971, période au cours de laquelle l'Union traverse une crise financière et institutionnelle, la réalisation de l'Institut médico-professionnel redonne un sens à l'action mutualiste départementale. Enfin, après dix années d'efforts, le 1<sup>er</sup> octobre 1972, l'établissement ouvre ses portes sous la présidence d'Eugène Journet, président de l'Union, et la direction de Jean Dupard.



*La première année, deux ateliers à l'I. M. Pro*

31 - AMFSL, registre des délibérations, procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 9 juin 1956

32 - AMFSL, registre des délibérations, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 1963





Vingt-sept élèves, garçons âgés de 14 à 18 ans, sont présents à cette date.

La première année voit fonctionner seulement deux ateliers, un nombre qui augmentera avec l'accroissement des élèves, qui finiront par se trouver soixante sur place. En 1992, la mixité fait son entrée à Buxy avec l'intégration de quatre jeunes filles. Le nouvel agrément délivré en 1993 engage la restructuration de l'I.M.Pro en I.M.E., institut médico-éducatif, et en I.R., institut de rééducation, accueillant les jeunes filles et garçons de 12 à 20 ans en internat et en externat. L'application de l'amendement Creton permettra du reste de les maintenir sur place quelques années de plus.



Hommage au fondateur, l'I.M.E.-I.R. est baptisé en juillet 1996 « Institut Eugène-Journet ». Cette même année, Bernard Galy devient le nouveau directeur. Actuellement, soixante-cinq jeunes fréquentent l'Institut, dont vingt-et-un sont demi-pensionnaires. Sept ateliers (dont l'un favorisant l'insertion professionnelle par le travail

en entreprise) et cinq classes constituent l'armature des lieux qui se sont peu à peu humanisés, ménageant par exemple des espaces de restauration plus confortables et des chambres plus intimes.<sup>33</sup>

Et, si bien d'autres réalisations concrètes sont venues compléter l'I.M.Pro de Buxy, il n'en est pas moins vrai que ce projet reste comme le premier aboutissement d'une volonté acharnée de l'Union des Sociétés mutualistes de Saône-et-Loire.

## 5. L'envolée des trente dernières années

De plus en plus professionnalisé, à l'heure où les anciennes sociétés de secours mutuels ont définitivement passé la main, le mouvement mutualiste de

---

33 - AFMSL, registres des délibérations, passim





Saône-et-Loire continue à s'inscrire dans la tradition qui l'a fondé : l'aide aux personnes.

Le mutualisme, né d'un besoin social, a pour vocation de suivre l'évolution sociale. L'Union départementale l'illustre abondamment. Depuis une trentaine d'années, elle maille de plus en plus le territoire en répondant à la double logique d'être présente dans le domaine médico-social et celui du service à la personne.

Elle l'a montré dès 1976 en s'investissant dans un service en plein développement, celui de l'aide à domicile, en établissant pour la première fois des partenariats avec des associations locales (Couches, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Martin-en-Bresse, Verdun-sur-le-Doubs), qui ont depuis été étendus (Bourbon-Lancy en 2001, Saint-Boil et Epinac en 2004). De surcroît, depuis 1992, fonctionne le service de soins à domicile de Mervans.

## Un Siècle de solidarité

# LA MUTUALITÉ DE SAÔNE-ET-LOIRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

(carte avec tous les services mutualistes)

La Mutualité Française Saône et Loire occupe une place économique et sociale importante dans le département en tant qu'opérateur de santé. Forte de ses 620 collaborateurs, elle est l'élément fédérateur du mouvement mutualiste en Saône et Loire. Par son offre diversifiée et solidaire de services, elle contribue tout au long de la vie à répondre aux besoins de santé.

— 8 —





*Centre optique de Chalon, rue du Châtelet*

L'Union des Sociétés mutualistes de Saône-et-Loire qui, en 1980 s'installe dans la Maison de la Mutualité de l'avenue Boucicaut de Chalon et prend, en 1986, l'appellation grand public de « Mutualité de Saône-et-Loire », diversifie également ses actions dans le domaine sanitaire en complétant les actions de prévention qu'elle a très tôt menées.

Elle le fait en ouvrant dans le département des centres d'optique (Chalon-sur-Saône en 1978, Mâcon en 1982, Gueugnon en 1991, Montceau en 2000, Louhans en 2002, Autun en 2003, Paray-le-Monial en 2004), des centres de santé dentaire mutualistes (Chalon-sur-Saône en 1984, Gueugnon en 1986, Mâcon en 1992) et des centre d'audition mutualistes (Chalon-sur-Saône en 1998, Mâcon, Montceau et Louhans en 2002).

La Mutualité de Saône-et-Loire inaugure en outre en 1984 un centre d'aide par le travail à Hurigny (qui sera étendu en 2002) et un atelier protégé à Mâcon en 1993. Elle s'investit depuis 2002 dans le handicap et devient même pilote dans l'expérimentation de nouvelles formules d'aide à l'autonomie reposant sur un triptyque innovant : le dispositif pour la vie autonome, le Centre d'interventions techniques et d'évaluation mutualiste et le service des auxiliaires de vie.

---

Dans le contexte du début du XXI<sup>e</sup> siècle, la Mutualité de Saône-et-Loire a donc adopté un visage nouveau, conforme aux exigences de son époque. En cela, elle ne fait que perpétuer ce qui reste sa vocation première : celle de l'entraide sociale.





## POSTFACE

La riche histoire du mouvement mutualiste de Saône et Loire remonte avant la Révolution française. Certains diront qu'il s'agit d'un autre temps, d'une autre époque. Certes, la société a depuis connu une véritable révolution, et ceci à tous les niveaux. Mais, il est indéniable que le mouvement mutualiste a toujours su prendre en compte, dans un esprit de solidarité et d'humanisme, les besoins sanitaires et sociaux du moment, émanant des mutualistes et de la population en général.

Comme vous avez pu le constater dans les pages précédentes, la Mutualité Française Saône et Loire a depuis plus de trente ans accentué ses actions visant à améliorer le bien-être des personnes. Elle s'est résolument engagée dans une politique de développement de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en ayant la volonté :

- d'inscrire son action quotidienne de terrain dans le cadre des principes fondateurs et des valeurs du mouvement mutualiste ;
- de diversifier son offre de santé, afin d'être au service de l'homme, et en particulier de ceux qui sont dans la difficulté du fait des aléas de la vie que constituent par exemple la maladie, le handicap, le vieillissement... ;
- d'organiser son réseau de services sur la base d'un véritable maillage du territoire, permettant ainsi un meilleur accès aux soins au plus grand nombre ;
- de mettre en place des mécanismes de professionnalisation, tendant à une amélioration permanente de la qualité des services rendus.

C'est dans ce cadre et cet esprit qu'œuvrent au quotidien les 38 élus bénévoles du Conseil d'Administration, et les 700 collaborateurs salariés de l'union départementale, répartis sur plus d'une trentaine de sites.

Chaque jour, une écoute professionnelle et sociale est proposée sur le terrain, en proximité, afin d'apporter la réponse la plus pertinente possible, en matière de soins, d'accompagnement social, d'aides techniques ou humaines.





Il est ainsi démontré qu'entre le secteur privé lucratif et le secteur public peut exister une « troisième voie », fondée sur des valeurs de non-lucrativité, de liberté, de responsabilité et de démocratie.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française Saône et Loire, une entreprise pas comme les autres, apporte largement sa contribution à la vie économique du département, notamment en tant qu'employeur, et à l'aménagement du territoire, en maintenant des services au plus près des populations.

A ce titre, elle est aujourd'hui amenée à prendre en compte les mutations profondes induites par les nombreuses réformes intervenues les dernières années, les enjeux de santé publique actuels et l'impact de l'évolution démographique, avec bien évidemment son corollaire le plus important : le vieillissement de la population.

Des réponses innovantes et de nouveaux types de prises en charge doivent être imaginés et anticipés, tant au niveau sanitaire que des services à la personne, tout au long de la vie.

C'est clairement le chantier à venir pour la Mutualité Française Saône et Loire dans les prochaines années, comme elle a été amenée à le faire au siècle précédent.

Cependant, elle devra en permanence garder à l'esprit tous les enseignements tirés de son histoire, pour confronter et défendre sa spécificité et ses valeurs dans une société qui tend de plus en plus vers l'individualisme et le repli sur soi.

La Mutualité Française Saône et Loire est dans la plénitude de l'âge et a encore beaucoup de choses à vivre. Elle réunit aujourd'hui tous les atouts pour apporter aux hommes et aux femmes du département les services dont ils ont besoin.

Guy PIPONNIER  
Président





## SOURCES LOCALES

Archives de la Mutualité française Saône-et-Loire  
Notamment les registres de délibérations depuis 1956

Archives départementales de Saône-et-Loire  
Inventaire de la série 4X (archives des sociétés de secours mutuels de Saône-et-Loire)  
49J 13 Société de Secours mutuels « La Matourine » (procès-verbaux relatifs à la vie de l'Union)  
4X 26 Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire ; Caisse de Réassurance mutuelle du Département de Saône-et-Loire

Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-S.  
Fonds Brintet, BRINTET (Louis-Charles), L'Eglise de Touches et ses Pasteurs, tapuscrit

Le Progrès de Saône-et-Loire

JACQUET (R.), Chronique de la Vie de la Cité et des Habitants de Chalon-sur-Saône. Tomes II et III

PELLETIER (Anne), Les Sociétés de Secours mutuel viticoles du Canton de Givry au XIX<sup>e</sup> siècle. Mémoire de maîtrise, 1997

Témoignages de Josiane Nuzillat, Jacqueline Bayada, Sylvie Tardy, Guy Piponnier, Maurice Chevalier, Emile Besson, Christian Varriot et Jean-Paul Guyot, recueillis en mai et juin 2005



# Tables des matières

|  |       |
|--|-------|
| 1. Un département mutualiste   | P. 10 |
| a. Le développement du mouvement au XIX <sup>e</sup> siècle            | P. 11 |
| Des origines rurales et urbaines                                       | P. 11 |
| Les fondements du mutualisme   | P. 12 |
| Un mouvement qui s'étend   | P. 12 |
| Le mutualisme en action  | P. 14 |
| b. La méfiance des autorités   | P. 15 |
| La loi de 1834   | P. 15 |
| La liberté absolue de 1848, très vite restreinte                       | P. 15 |
| Le décret du 26 mars 1852 et les sociétés autorisées                   | P. 15 |
| La Charte de la Mutualité du 1 <sup>er</sup> avril 1898                | P. 16 |
| <br>   |       |
| 2. La naissance difficile de l'Union                                   | P. 16 |
| a. Un premier essai infructueux  | P. 17 |
| La situation du mutualisme en 1895                                     | P. 17 |
| Une première fédération  | P. 17 |
| b. La relance du projet en 1902  | P. 17 |
| Le contexte de la relance  | P. 17 |
| Le rôle central de Pierre Mauchamp                                     | P. 18 |
| Le congrès du dimanche 15 juin 1902                                    | P. 18 |
| La constitution du 22 mars 1903  | P. 20 |
| L'autorisation du 21 décembre 1905                                     | P. 23 |
| <br>   |       |
| 3. Pratique du mutualisme avant la Grande Guerre                       | P. 23 |
| a. L'esprit d'initiative des sociétés                                  | P. 23 |
| Le renforcement du mutualisme  | P. 23 |
| Les réalisations mutualistes   | P. 24 |
| b. Les débuts actifs de l'Union départementale                         | P. 25 |
| Une ambition fédérative  | P. 25 |
| Le développement des actions de l'Union                                | P. 25 |
| Le gonflement des effectifs  | P. 26 |
| <br>   |       |
| 4. A la recherche d'une définition moderne du mutualisme départemental | P. 27 |







|  |       |
|--|-------|
| a. La question des assurances sociales                 | P. 27 |
| Reconstitution de l'Union après la Grande Guerre       | P. 27 |
| La loi sur les assurances sociales                     | P. 28 |
| La nouvelle fédération des sociétés de secours mutuels | P. 28 |
| b. Les difficultés de la Deuxième Guerre mondiale      | P. 30 |
| Un fonctionnement malaisé entre les deux zones         | P. 30 |
| L'application de la Charte du Travail                  | P. 30 |
| c. Le défi de la Sécurité sociale                      | P. 31 |
| Un difficile après-guerre                              | P. 31 |
| La Mutualité marginalisée                              | P. 32 |
| La recherche d'une « œuvre »                           | P. 32 |
| <br>   |       |
| 5. L'envolée des trente dernières années               | P. 34 |

### (Footnotes)

<sup>1</sup> Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, fonds Brintet, BRINTET (Louis-Charles), L'Eglise de Touches et ses Pasteurs, tapuscrit, pp. 28-30

<sup>2</sup> PELLETIER (Anne), Les Sociétés de Secours mutuel viticoles du Canton de Givry au XIX<sup>e</sup> siècle. Mémoire de maîtrise, 1997

<sup>3</sup> Archives départementales de Saône-et-Loire (ADSL), inventaire de la série 4X (sociétés de secours mutuels). Les dates sont celles données par l'inventaire, ce qui ne correspond pas forcément toujours avec l'année de création.

<sup>4</sup> Archives de la Mutualité française Saône-et-Loire (AMFSL) copie du procès-verbal de la réunion de la Société de Secours mutuels de Charnay-lès-Mâcon du 18 septembre 1896

<sup>5</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 15 juin 1902

<sup>6</sup> Saône-et-Loire, Dictionnaire et Album. Paris, 1897

<sup>7</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire des 15 et 17 juin 1902

<sup>8</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 22 mars 1903

<sup>9</sup> Préfecture de Saône-et-Loire, Recueil des Actes administratifs, Année 1906, Mâcon, p. 80

<sup>10</sup> SIRAUD (S.), Annuaire du Département de Saône-et-Loire pour 1903. Mâcon, 1903, p. 461

<sup>11</sup> ADSL, 4X, inventaire des archives des sociétés de secours mutuels de Saône-et-Loire

<sup>12</sup> JACQUET (R.), Chronique de la Vie de la Cité et des Habitants de Chalon-sur-Saône. Tome II, p. 166 et tome III, p. 1

<sup>13</sup> Le Courrier de Saône-et-Loire du 11 juillet 1904

<sup>14</sup> JACQUET (R.), op. cit., tome III, p. 5

<sup>15</sup> ADSL, 4X, inventaire des archives des sociétés de secours mutuels de Saône-et-Loire

<sup>16</sup> Annuaire du Département de Saône-et-Loire pour 1905, Mâcon, 1905, p. 442





<sup>17</sup> Statuts de la Caisse de Réassurance mutuelle du Département de Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône, 1923, pp. 3-4

<sup>18</sup> ADSL, 4X 26, procès-verbal de désignation des trois membres de la Caisse de Réassurance mutuelle du Département de Saône-et-Loire au Comité départemental des Habitats à bon Marché, 26 mars 1911 ; JACQUET (R.), op. cit., tome III, p. 28

<sup>19</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 21 août 1911

<sup>20</sup> ADSL, 4X 26, comptes-rendus des opérations effectuées par l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Saône-et-Loire ; Annuaire du département de Saône-et-Loire pour les années 1907, 1909 et 1912

<sup>21</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 2 mai 1917

<sup>22</sup> JACQUET (R.), op. cit., tome III, p. 83

<sup>23</sup> Mauchamp s'est notamment impliqué très fortement dans la création du sanatorium de La Guiche à partir de la fin de l'année 1916 (Le Progrès de Saône-et-Loire du 10 décembre 1916)

<sup>24</sup> JACQUET (R.), op. cit., tome III, p.110

<sup>25</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 21 mai 1924

<sup>26</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 19 juin 1928

<sup>27</sup> Le Progrès de Saône-et-Loire du 25 décembre 1928

<sup>28</sup> ADSL, 49J 13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942

<sup>29</sup> ADSL, 49J 13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942

<sup>30</sup> ADSL, 49J 13, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Union du 20 décembre 1942

<sup>31</sup> AMFSL, registre des délibérations, procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 9 juin 1956

<sup>32</sup> AFMSL, registre des délibérations, procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 1963

<sup>33</sup> AFMSL, registres des délibérations, *passim*











**SAÔNE-ET-LOIRE**

## **Mutualité Française Saône-et-Loire**

29 avenue Boucicaut - BP 189

71105 Chalon-sur-saône cedex

Tél. : 03 85 42 42 00 - Fax. : 03 85 48 17 40

*Prix : 7 € TTC*

